

Délibération n°2019-03-23

Réf. Nomenclature « Actes » : 7.10

## DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

### Convention d'objectifs et de moyens du parc acrobatique en hauteur « Diège Aventure »

Nombre de membres du conseil	
En exercice	101
Présents	51
Pouvoirs	26
Votants	77

L'an deux mille dix-neuf, le 27 juin à 18h00, le conseil communautaire de Haute-Corrèze Communauté, sur convocation adressée le 17 juin 2019 et sous la présidence de monsieur Pierre Chevalier, s'est réuni à Meymac.

**Serge Guillaume** est nommé secrétaire de séance.

Étaient présents mesdames et messieurs les conseillers en exercice, sauf :

- **Élus ayant donné pouvoir :**

<b>Claude Bauvy</b>	à	Pierre Chevalier	<b>Jean-Marc Bodin</b>	à	Gérard Vinsot
<b>Jean-Paul Bourre</b>	à	Martine Leclerc	<b>Laurence Boyer</b>	à	Philippe Roche
<b>Eric Cheminade</b>	à	Nathalie Delcouderc	<b>Daniel Couderc</b>	à	Gérard Arnaud
<b>Danielle Coulaud</b>	à	Pascal Montigny	<b>Sandra Delibit</b>	à	Marilou Padilla-Ratelade
<b>Philippe Exposito</b>	à	Nicole Berthon	<b>Frédérique Fraysse</b>	à	Tony Cornelissen
<b>Robert Gantheil</b>	à	Jean Stöhr	<b>Henri Granet</b>	à	Jean-Marc Michelon
<b>Alain Gueguen</b>	à	Francis Roques	<b>Dominique Guillaume</b>	à	Philippe Brugère
<b>Mady Junisson</b>	à	Christophe Arfeuillère	<b>Michel Lacrocq</b>	à	Guy Faugeron
<b>Catherine Lartigaut</b>	à	André Alanore	<b>Jean-François Loge</b>	à	Pierre Coutaud
<b>Dominique Miermont</b>	à	Serge Guillaume	<b>Philippe Pelat</b>	à	Michel Pesteil
<b>Serge Peyraud</b>	à	Daniel Escurat	<b>Daniel Poigneau</b>	à	Jean-Pierre Guitard
<b>Bernard Rouge</b>	à	Jean-François Michon	<b>Gérard Rougier</b>	à	Stéphane Brindel
<b>Jean-Marc Sauviat</b>	à	Michel Buche	<b>Jean Valade</b>	à	Jérôme Valade

- **Élus représentés par leur suppléant :**


Eric Bossaert (David Vidal) ; Michel Bourzat (Raymonde Fayette) ; Michel Lefort-Lary (Bernard Weyrich) ; Cécile Martin (Valérie Lamour) ; Didier Pénéloux (Gérard Loche) ; Joël Pradel (Jacqueline Cornelissen).

- **Élus absents et non-représentés :**

Véronique Bénazet ; Jean-Pierre Bodeveix ; Robert Bredèche ; Michèle Chastagner ; Bernard Couzelas ; Alain Fonfrede ; Marc Fournand ; Pierre Fournet ; Baptiste Galland ; Fabienne Garnerin ; Annie Gonzalez ; Xavier Gruat ; Thierry Guinot ; Bernard Maupomé ; Daniel Mazière ; Christiane Monteil ; Gérard Moratille ; Marie-Hélène Pommier ; Sylvie Prabonneau ; Jean-Pierre Saugeras ; Valérie Serrurier ; Jean-Michel Taudin ; Gérard Vinsot ; Jeannine Vivier.

## Délibération n°2019-03-23



Envoyé en préfecture le 04/07/2019  
 Reçu en préfecture le 04/07/2019  
 Affiché le   
 ID : 019-200066744-20190627-20190323-DE

Le président explique que le parc acrobatique est propriété d'HCC, construit sur un terrain propriété de la commune de Mestes faisant l'objet d'une convention de mise à disposition. L'association Haute-Corrèze Kayak Club (HCKC), labellisée Station Sport Nature Haute-Corrèze (SSN), assure la gestion de l'équipement. La convention liant HCC et l'association arrive à échéance en juin 2019.

Il est proposé de renouveler la convention avec pour objectifs de :

- clarifier les rôles et missions de chaque partie
- apporter une lisibilité aux élus et usagers
- sécuriser la collectivité d'un point de vue réglementaire en plaçant la gestion de l'équipement en dehors d'une logique de délégation de service public
- asseoir réglementairement la responsabilité de l'équipement
- rappeler le caractère communautaire de cet équipement.

Il est proposé de renouveler cette convention en ces termes jusqu'au 31 décembre 2020. Après une phase d'observation budgétaire par HCC, il sera proposé de la reconduire pour 1 ou 3 ans.

Après en avoir délibéré favorablement à l'unanimité, le conseil communautaire :

- **APPROUVE** la convention de subventionnement jointe en annexe avec HCKC ;
- **AUTORISE** le président à signer la convention et tous les documents nécessaires à sa mise en œuvre.

A l'unanimité	
Votants	77
Pour	77
Contre	0
Abstention	0

Pour extrait conforme,

Délibération certifiée exécutoire après réception de la sous-préfecture,

À Meymac, le 27 juin 2019

Le président,  
Pierre Chevalier

